



CAJ/67/10
 ORIGINAL : anglais
 DATE : 21 février 2013

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
 Genève

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Soixante-septième session
Genève, 21 mars 2013

PROGRAMME DE MISE À JOUR DU DOCUMENT UPOV/INF/5
“BULLETIN TYPE DE L’UPOV DE LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES”

Document établi par le Bureau de l’Union

1. L’objet du présent document est d’inviter le Comité administratif et juridique (CAJ) à examiner, à sa soixante-septième session, une proposition concernant le programme de mise à jour du document UPOV/INF/5 “Bulletin type de l’UPOV de la protection des obtentions végétales”.

Table des matières

I.	INTRODUCTION	1
II.	QUESTIONS PERTINENTES CONCERNANT LA MISE À JOUR DU DOCUMENT UPOV/INF/5.....	2
	Élaboration d’un prototype de formulaire électronique.....	2
	Questions relatives aux variétés essentiellement dérivées se posant après l’octroi d’un droit d’obtenteur	2
	Cours d’enseignement à distance intitulé “Examen des demandes de droits d’obtenteur” (DL-305)	2
III.	PROPOSITION CONCERNANT LE PROGRAMME DE MISE À JOUR DU DOCUMENT UPOV/INF/5	2

I. INTRODUCTION

2. Le “Bulletin type de l’UPOV de la protection des obtentions végétales” (document UPOV/INF/5) a été adopté par le Conseil le 18 octobre 1979 (voir les paragraphes 12 et 12a du document C/XIII/17). Un exemplaire du document UPOV/INF/5 a été publié pour information dans la partie du site Web de l’UPOV consacrée à la soixante-septième session du CAJ.

3. À sa soixante-quatrième session tenue à Genève le 17 octobre 2011, le CAJ est convenu que le document UPOV/INF/5 devait être mis à jour de manière à :

a) tenir compte de l’énoncé de l’Acte de 1991 de la Convention UPOV et des documents récemment adoptés par le Conseil (tels que le formulaire type de l’UPOV pour la demande de protection d’une obtention végétale (document TGP/5 section 2/3));

- b) examiner les faits nouveaux importants en ce qui concerne les formats des bulletins nationaux et régionaux des membres de l'Union; et
- c) simplifier la structure du document (voir le paragraphe 8 du document CAJ/64/11 "Compte rendu des conclusions").

4. À sa soixante-cinquième session, le CAJ a approuvé le programme de mise à jour du document UPOV/INF/5 "Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales" indiqué plus haut, et noté qu'un document fournissant des informations générales sur les modifications proposées et un premier projet de la révision du document UPOV/INF/5 seraient présentés au CAJ à sa soixante-septième session qui se tiendrait en mars 2013 (voir le paragraphe 19 du document CAJ/65/12 "Compte rendu des conclusions").

II. QUESTIONS PERTINENTES CONCERNANT LA MISE À JOUR DU DOCUMENT UPOV/INF/5

5. Le CAJ voudra bien prendre note des questions ci-après pouvant présenter un intérêt dans la mise à jour du document UPOV/INF/5.

Élaboration d'un prototype de formulaire électronique

6. À sa soixante-sixième session tenue à Genève le 29 octobre 2012, le CAJ a approuvé l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique à l'intention des membres intéressés de l'Union et est convenu que les aspects clés du prototype dans la perspective des membres de l'Union seraient définis comme indiqué aux paragraphes 22 et 23 du document CAJ/66/8 "Compte rendu des conclusions". Plus précisément, en ce qui concerne son contenu, "[l]e formulaire électronique de l'UPOV contiendrait tous les éléments requis par les membres participants de l'Union, c'est-à-dire tous les éléments figurant dans le formulaire de demande type de l'UPOV ainsi que les éléments relatifs à une demande dans le membre participant de l'Union concerné. Les déposants choisiraient les membres de l'Union où ils souhaitent présenter une demande, et tous les éléments pertinents pour les membres choisis de l'Union seraient présentés pour achèvement". Voir également le point 8.c) du projet d'ordre du jour, intitulé "Systèmes de dépôt électronique des demandes (document CAJ/67/8)".

Questions relatives aux variétés essentiellement dérivées se posant après l'octroi d'un droit d'obtenteur

7. À sa septième session tenue à Genève les 29 et 30 octobre 2012, le Groupe consultatif du CAJ (CAJ-AG) est convenu que, lors d'une future réunion du CAJ-AG, les délégations de l'Australie, du Brésil et de l'Union européenne et d'autres membres de l'Union seraient invitées à présenter des exposés sur leurs systèmes concernant les variétés essentiellement dérivées (voir le paragraphe 24 document CAJ-AG/12/7/6 "Compte rendu des conclusions"). Voir également les paragraphes 21 à 23 du document CAJ/67/2 "Élaboration de matériel d'information concernant la Convention UPOV".

Cours d'enseignement à distance intitulé "Examen des demandes de droits d'obtenteur" (DL-305)

8. À sa quatre-vingt-quatrième session tenue à Genève le 31 octobre 2012, le Comité consultatif a approuvé les plans visant à lancer le cours avancé d'enseignement à distance intitulé "Examen des demandes de droits d'obtenteur", et chargé le Bureau de l'Union de prendre les mesures nécessaires pour élaborer et impartir ce cours (DL-305) (voir le paragraphe 33 du document C/46/16 "Rapport du président sur les travaux de la quatre-vingt-quatrième session du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, des recommandations élaborées par ce comité"). Le programme du cours DL-305, actuellement en phase d'élaboration, comprend un module 13 intitulé "Informations à publier".

III. PROPOSITION CONCERNANT LE PROGRAMME DE MISE À JOUR DU DOCUMENT UPOV/INF/5

9. Il est proposé d'attendre que des progrès soient réalisés en ce qui concerne l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique, les questions relatives aux variétés essentiellement dérivées se posant après l'octroi d'un droit d'obtenteur et le cours d'enseignement à distance intitulé "Examen des demandes de

droits d'obtenteur" (DL-305), comme indiqué aux paragraphes 6 à 8 ci-dessus, pour évaluer les incidences éventuelles sur la révision du document UPOV/INF/5.

10. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé d'ajouter un point concernant le programme de mise à jour du document UPOV/INF/5 "Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales" à la soixante-huitième session du CAJ qui se tiendra à Genève en octobre 2013.

11. Le CAJ est invité à examiner la proposition d'ajouter un point concernant le programme de mise à jour du document UPOV/INF/5 "Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales", comme indiqué aux paragraphes 9 et 10 ci-dessus.

[Fin du document]